

COMPTE RENDU

REUNION DU 18 mai 2022

Objet :

Restitution de la mission d'expertise de AConsult

Lieu :

Mairie de Boisset

Personnes présentes :

Les maires de Boisset-St-Priest, St-Georges-Haute-Ville et de Soleymieux

Gérald Gachet et Peire Parot-Urroz, DDPP

Jonathan Gayard, exploitant de la plateforme

Sylvain Trédan (SEDE, filiale de Véolia)

Philippe Podevin, Simone Duplan

Excusé :

Bernard Schummer, FNE42

Emmanuel Adler rappelle les conditions et les attendus de sa mission qu'il qualifie de « merdique » dans la mesure où il est toujours délicat de mener une expertise sur des odeurs. Il rappelle ses compétences qui l'ont déjà amené à intervenir sur des questions semblables et plus largement sur les questions de déchets, épuration et compostage.

Il a étudié les différents documents fournis par la DDPP, par l'exploitant et les riverains (tableau de relevé des nuisances).

Il a procédé à la visite et l'analyse du site et des process.

Il s'est rapproché de la SEDE, filiale de Véolia qui fournit par contrat 90 % des intrants, afin d'affiner la connaissance et la compréhension des phénomènes.

Il présente sous forme de powerpoint le résultat de l'expertise (qui nous sera transmis avec son rapport par l'intermédiaire de la mairie de Boisset).

Le document rapporte :

- des éléments généraux sur le compostage (période de fermentation de trois semaines minimum avec des retournements réguliers pour obtenir 55° au moins pendant 72 h, criblage, maturation, évacuation...), la période de maturation et d'environ 3 à 4 mois en hiver et 2 mois en été, la présence des produits sur site varie entre 6 et 8 mois.
- des éléments sur la plateforme de M. Gayard (2 bassins de rétention de 60 et 240 m³, notamment),
- des tableaux et diagrammes sur les produits traités et leurs quantités,
- des tableaux rapprochant les perceptions d'odeurs des différentes activités sur la plateforme et une cartographie des habitations impactées,
- des préconisations afin d'améliorer la situation.

Les réponses de M. Adler et M. Trédan aux questions qui leur sont posées complètent l'exposé.

Globalement, il ressort que :

- certains **intrants** sont beaucoup plus nauséabonds que d'autres : sont particulièrement repérées les boues de **Portes-les-Valence** et de **Purina**

=> les livraisons de Portes-les-Valence sont terminées depuis la semaine précédente (mi-mai)

=> celles de Purina doivent être à terme entièrement traitées à l'usine de méthanisation de Savigneux et vont progressivement diminuer pour s'arrêter en fin d'année

Les volumes seront remplacés par des produits moins odorants et a priori plus secs

- la qualité et la régularité du **criblage** ont une incidence importante sur les odeurs

=> M. Gayard s'est procuré une cibleuse avec maille de 30 (au lieu de 20, ce qui évite les bourrages et

permet un produit plus sec et donc moins susceptible de fermentation/odeurs). Elle va rester sur place et servira plus régulièrement.

- les jus récupérés dans les **bassins** sont une source importante d'odeurs

=> M. Gayard devra gérer les bassins à niveau bas et ne pas les laisser monter en niveau comme il le faisait. Des dégrilleurs devront être mis en place pour filtrer les jus et éviter la fermentation

- La **propagation des odeurs** est liée à différents phénomènes : la pression atmosphérique en suivant les vallons par exemple, d'où la régularité matin et soir, et/ou le vent ponctuellement

=> une station météo a été installée sur la plateforme pour que les travaux sur le site soient faits dans les meilleures conditions de vents et de pression

=> parmi les préconisations de l'expert : haies d'arbres en limite du site et brumisation sont envisageables

- les **volumes traités** sur la plateforme atteignent 7100 tonnes/an (90 % fournis par la SEDE et 10 % de provenance locale par paysagistes notamment). Il est fait remarqué que le volume d'apport « local » ne peut être qu'approximatif puisqu'il n'y a pas de bascule.

La taille du site ne permet pas de traiter dans de bonnes conditions de telles quantités (écartement des andains, distance par rapport aux clôtures, quantité des jus...)

=> La DDPP demande une **réduction des volumes**.

Elle rappelle que la **législation ICPE** prévoit un statut beaucoup plus contraignant pour les plateformes traitant **7300 tonnes/an** et plus (étude d'impact environnemental, enquête d'utilité publique, etc.).

En conclusion :

- La DDPP rappelle qu'une fermeture de la plateforme par arrêté du Préfet est toujours possible pour non respect des obligations sectorielles.

Elle demande à M. Gayard de **produire un plan d'action avec calendrier sous un mois**.

Des résultats sont attendus.

Des mesures d'odeurs seront réalisées.

Sur une proposition de M. Trédan, il sera éventuellement mis en place une plateforme informatique partagée permettant de croiser les signalements d'odeurs, les activités sur la plateforme et la météo pour remplacer l'actuel tableau assuré par M. Podevin.

- M. Ronzier, maire de Soleymieux, souligne qu'il attend des améliorations sérieuses de la situation à court ou moyen terme.

- M. Gay, maire de Boisset-St-Priest, revient sur le volume des produits traités qui engendre un trafic important de camions qui est aussi une nuisance. Il mettrait tout en œuvre pour s'opposer à une extension du site.

Une nouvelle réunion sera programmée pour juger des améliorations.